

6

Améliorer l'orientation en vue d'une meilleure continuité des parcours



DES CONSTATS

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, la bonne orientation de chaque jeune constitue un levier important pour la réussite scolaire, mais aussi pour mieux assurer l'estime de soi, condition essentielle d'un épanouissement scolaire.

La recherche des motivations qui sous-tendent les choix d'études ne doit pas se limiter aux années-

charnières entre degrés ou en fin de secondaire. Cette compétence à s'orienter nécessite un travail progressif au long de leur scolarité.

D'autre part, créer les conditions favorables à une orientation positive demande à la fois de pouvoir renforcer le soutien apporté aux élèves du 1^{er} degré pour atteindre les socles de compétences prévus, et de valoriser

l'apprentissage du geste et des métiers techniques tout au long du continuum.

Enfin, dans le cadre de la formation tout au long de la vie et dans le contexte actuel de mobilité professionnelle, la nécessité d'adapter son projet personnel et professionnel à tout âge s'impose également.

NOS PROPOSITIONS

- pour ce qui concerne les centres PMS et les conseils de classe des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire : à tout le moins, doter les acteurs de l'orientation de véritables sources et moyens d'information, mis à jour régulièrement, notamment sur les ressources, contraintes et perspectives des différentes formes d'enseignement ;

- créer tout au long du continuum pédagogique des moments de découverte des disciplines techniques, et assurer la qualité de ces activités afin que les élèves puissent y déceler leur goût et leurs aptitudes pour la technologie ou les métiers techniques ;

- favoriser les parcours au 1^{er} degré sur deux ans, tout en donnant de

l'autonomie aux écoles pour organiser des structures de soutien et de remédiation immédiate répondant aux besoins et aux projets personnels des élèves ;

- valoriser les gestes techniques et l'utilisation des technologies au 1^{er} degré, et assouplir l'organisation des activités complémentaires ;

- lever les barrières administratives et développer les incitants pour favoriser l'émergence de DOA via des restructurations d'établissements, et revoir les modalités de création dans les zones en croissance démographique ;

- rendre plus contraignantes les mesures de remédiation à l'entrée du supérieur, notamment lorsqu'est constaté un déficit dans le domaine de la

maitrise du « français académique » ;

- mettre en place une structure attentive à l'orientation et au conseil des élèves en cours d'abandon de leur scolarité obligatoire, notamment vers l'enseignement de promotion sociale ;

- veiller au renforcement des liens entre établissements de l'enseignement secondaire et de promotion sociale, et étoffer les équipes d'aide et d'orientation des étudiants dans les établissements de promotion sociale, à l'instar de ce qui existe dans l'enseignement obligatoire (CPMS). ■

1. Les priorités 1 à 4 ont été présentées dans les numéros de novembre (n°83, pp. 5-7) et décembre 2013 (n°84, pp. 6-7).

Retrouvez le Mémoire dans son intégralité sur :

<http://enseignement.catholique.be> > Le SeGEC >

Publications > Les documents de référence